

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 223

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, M. Echaniz, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 4

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 4° De représentants des demandeurs d'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à garantir la représentation des demandeurs d'emploi au sein du Réseau des acteurs de l'insertion et de l'emploi.

En l'état du texte, ce nouveau réseau connecte beaucoup d'acteurs (Etat, collectivités, associations locales, entreprises etc.) mais pas les principaux concernés : les demandeurs d'emploi !

Or ce sont eux qui doivent être au fondement de l'ensemble des actions de ce réseau pour répondre au mieux à leurs besoins.

Il est ainsi proposé que des représentants de demandeurs d'emploi siègent au sein du Réseau des acteurs de l'insertion et de l'emploi.